

ASSEMBLÉE NATIONALE  
23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT N ° II-446

présenté par  
Mme Louwagie, Mme Bonnivard, M. Kamardine, M. Forissier, M. Fabrice Brun, M. Cinieri,  
M. Hetzel, Mme Genevard, M. Ray, M. Neuder, M. Bazin, Mme Dalloz et M. Nury

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| <i>(en euros)</i>                                                                                                                                                                                                                                                           |           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Programmes                                                                                                                                                                                                                                                                  | +         | -         |
| Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins                                                                                                                                                                                                                            | 0         | 1 000 000 |
| Protection maladie                                                                                                                                                                                                                                                          | 0         | 0         |
| Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR) | 0         | 0         |
| Prévention endométriose <i>(ligne nouvelle)</i>                                                                                                                                                                                                                             | 1 000 000 | 0         |
| TOTAUX                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE                                                                                                                                                                                                                                                                       | 0         |           |

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'endométriose est aujourd'hui une pathologie bien trop peu connue de nos citoyens. Cet amendement a donc pour objet de renforcer sa prévention puisqu'encore actuellement beaucoup de femmes ne savent pas qu'elles en sont atteintes. Au 24 mars 2023, selon l'organisation mondiale de la santé, l'endométriose touche près de 10 % des femmes et des filles en âge de procréer à l'échelle mondiale, soit 190 millions de personnes. Cette maladie chronique est associée à des douleurs aiguës et perturbantes au moment des règles, au moment de déféquer, d'uriner et pendant les rapports sexuels. Cette pathologie peut également provoquer des ballonnements, des nausées et de la fatigue, et parfois une dépression, de l'anxiété et une infertilité. Il n'existe actuellement pas de remède contre l'endométriose. Les traitements actuels visent généralement à en soulager les symptômes.

Aujourd'hui, par le manque de prévention dès le plus jeune âge, il est complexe de diagnostiquer la pathologie. C'est pour cela qu'il est primordial de pouvoir bénéficier d'un diagnostic précoce et d'un traitement efficace contre l'endométriose. Or, les possibilités sont limitées dans de nombreux contextes notamment dans les pays à revenu faible ou moyen. Actuellement, il y a de véritables défis à relever et des priorités à mettre en place. Aujourd'hui, les médecins ne disposent pas assez de ressource pour diagnostiquer rapidement l'endométriose, soit par manque de moyen, soit par manque d'information. Le principal problème est que la majorité des professionnels de santé encore aujourd'hui intervenant en première ligne ne savent pas que des douleurs pelviennes pénibles et perturbantes ne sont pas normales, ce qui entraîne une normalisation et une stigmatisation des symptômes, ainsi que des retards considérables dans le diagnostic.

Même si des avancées législatives ont eu lieu, il ne faut pas relâcher les efforts et nous devons mettre tout en œuvre pour renforcer la prévention et pour que ces jeunes filles et femmes puissent bénéficier de meilleurs soins.

Le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé le 11 janvier 2022 le lancement d'une Stratégie nationale de lutte contre l'endométriose, devenant une cause nationale et un enjeu de santé publique. La France initie de faire de l'endométriose un véritable sujet. Pour cela, nous devons continuer à prendre les mesures nécessaires pour prévenir le plus tôt des symptômes et trouver le diagnostic adéquat.

Le mercredi 19 avril 2023, une enseigne nationale de grande distribution a fait un grand pas pour les femmes, le premier employeur privé de France a annoncé instaurer dès l'été prochain, 12 jours de congés payés spéciaux en cas d'endométriose pour les employées concernées. Il y a une véritable prise de conscience des entreprises avec une avancée sur leur responsabilité familiale, sanitaire et sociale. La volonté d'améliorer les conditions de travail des salariées est gage de progrès. La grande entreprise française ouvre donc la voie à de vraies politiques publiques que le Gouvernement doit prendre en considération.

Cet amendement est issu de la Proposition de Loi n°1479 déposée le 5 juillet 2023 par Madame Véronique LOUWAGIE.

Le présent amendement propose ainsi d'abonder le programme « Prévention de l'endométriose » à hauteur d'un million d'euros et prélève du même montant l'action 19 " modernisation de l'offre de soins " du programme « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins »